

PER
P-208
E 1 3
15

Vol. I

AVRIL 1903

N° 8

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

SOMMAIRE

Messire—Sire—Sieur	EUGÈNE ROUILLARD.
Le parler français dans nos collèges (<i>fin</i>).....	L'ABBÉ E. CHARTIER.
Question d'étymologie.....	ADJUTOR RIVARD.
<i>Terminologie</i> : Les chemins de fer.....	J.-E. PRINCE.
<i>Lexique canadien-français</i> :	
Archaïsmes, Néologismes, Barbarismes, etc.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.
Sarclures.....	LE SARCLEUR.
Bibliographie.—C.-J. MAGNAN. <i>Mémorial sur l'Éducation au Canada</i>	A. R.-L.
Echos et nouvelles : Nouveaux membres de la Société du Parler français au Canada.—Note sur <i>abel</i> et <i>ameuiller</i> .—M. P. de Labriolle et le Canada.—Le Cercle d'étude du Séminaire de Saint-Hyacinthe.— <i>Vive la Canadienne</i> en France	LE COMITÉ DU BULLETIN.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

a=a ouvert (<i>avis</i>)	œ=eu nasal (<i>un</i>)	j=j (<i>jet</i>)
á=a fermé (<i>âme</i>)	u=u (<i>lu</i>)	k=k (<i>képi</i>)
â=a nasal (<i>an</i>)	û=ou français (<i>cou</i>)	l=l (<i>la</i>)
e=e muet (<i>le</i>)	ü=u semi-voy. (<i>nuit</i>)	l=l mouillée (<i>ailleurs</i>)
é=e fermé (<i>dé</i>)	w=ou " (<i>oui</i>)	m=m (<i>mat</i>)
è=e ouvert (<i>mer</i>)	y=i " (<i>yeux</i>)	n=n (<i>natte</i>)
ê=e nasal (<i>pin</i>)	—	ñ=gn français (<i>agneau</i>)
i=i (<i>nid</i>)	b=b (<i>beau</i>)	p=p (<i>pas</i>)
ó=o ouvert (<i>port</i>)	c=ch français (<i>chou</i>)	r=r dentale (<i>dru</i>)
ô=o fermé (<i>dos</i>)	d=d (<i>dent</i>)	s=s dure (<i>soie</i>)
õ=o nasal (<i>bon</i>)	f=f (<i>fin</i>)	t=t (<i>tôt</i>)
œ=eu ouvert (<i>leur</i>)	g=g dur (<i>gant</i>)	v=v (<i>vent</i>)
œ̃=eu fermé (<i>eux</i>)	h=aspiration (<i>hâte</i>)	z=z (<i>zéro</i>)

k=k mouillé—g = g mouillé—r = r grasseyée

[] = Deux signes qui se suivent, et dont le second est entre crochets, représentent un son ou une articulation intermédiaire, le son marqué par le premier participant au son marqué par le dernier.

- = Le point supérieur indique que le son précédent est relativement bref.
- : = Les deux points indiquent que le son précédent est relativement long.
- ' = L'apostrophe marque la liaison.

(Ces trois derniers signes (' : ') ne sont employés que dans certains cas, où ces indications paraissent nécessaires pour la lecture de la prononciation figurée.)

REM. — La prononciation, figurée, entre parenthèses, après le mot qui forme la tête d'un article lexicographique, est la prononciation canadienne-française populaire. La prononciation d'un mot, correcte ou défectueuse suivant le cas, est aussi figurée dans le corps de l'article, s'il est besoin.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

On remarquera, pour les voyelles, que a, o, et œ non accentués, ainsi que è, sont ouverts, que l'accent aigu est le signe diacritique des sons fermés (á, ó, é, á), que le *tilde* est le signe des nasales (ã, õ, ê, œ̃) que u accentué (û) a la valeur de *lou* français, et que e non accentué représente l'e muet ou l'*eu* mi-ouvert très bref.

Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

Arrivage quotidien de

HAUTES NOUVEAUTÉS

— POUR —

COSTUMES TAILLEUR,

MANTEAUX,

COLLERETTES,

JUPES DE ROBES,

TOURS DE COU,

FICHUS POUR DAMES,

Etc., Etc.



"TWEEDS" ANGLAIS ET ECOSSAIS,

SERGES DE HAUTE VALEUR POUR MESSIEURS.

Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs,
de la est à lui seul un grand magasin.

— NOS PRIX SONT DES PLUS BAS —

MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA ★ MEUBLES
DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES

USTENSILES DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ

Z. PAQUET, 163 a 171, Rue St-Joseph,
QUEBEC.

TELEPHONE : 2394

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude.

H BEAUTEY

IMPORTATEUR DE

Vins, de Liqueurs et de Conservees

Françaises les plus recherchées.



Nous détenons les meilleurs crus:

CLARET, SAUTERNE,
BOURGOGNE, PORT
et vins SHERRY.



Article spécial:

Le meilleur
CAFÉ
français.

GEORGE PATRY
GERANT

Rue de la Fabrique, 22

Tél. 116

QUEBEC



C. B. Lanctot, 5 rue St-Jean, Québec

IMPORTATEUR ET FABRICANT D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

Chemins de Croix en bas relief et Peinture à l'huile, etc.—Vases sacrés, Statues, Candélabres, Soiries, Broderies, Passementeries, Mérinos à Soutanes
Articles religieux.—SPÉCIALITÉ: Bannières, Drapeaux, Insignes, etc., etc., etc

MESSIRE—SIRE—SIEUR (1)

Messire est un vieux titre français d'une saveur toute particulière que nous avons réussi à garder dans la circulation et qui mérite d'autant mieux de vivre qu'il pourrait être assez difficilement remplacé.

Au quinzième et au seizième siècle on disait et on écrivait presque invariablement *messire* l'abbé, *messire* l'archi-diacre, *messire* le chanoine, *messire* le curé.

La même appellation était aussi en usage lorsque l'on s'adressait à un chevalier ou à un gentilhomme. On donnait du *messire* à l'un comme à l'autre, à l'exclusion des écuyers et des bacheliers.

Ce fut aussi pendant quelque temps, à la fin du seizième siècle, le qualificatif des princes du sang au palais.

Quelquefois *messire* était joint à *monsieur* et à *monseigneur*. C'est ainsi qu'on lit dans l'*Histoire de Cambrai* par Carpentier, *monsignor* et *messire*, appliqués au même individu, de même que *monsieur messire*, dans *Petit Jehan*, de Saintré.

Ce qui est indubitable, c'est que cette appellation de *messire* a constitué anciennement un titre d'honneur que l'on ne donnait qu'à des personnes distinguées. Depuis, fait remarquer Guérin, ce titre ne s'est plus donné qu'au chancelier de France.

Ici, au Canada, nous avons conservé ce titre, mais nos journaux ne l'accolent généralement qu'aux noms de prêtres âgés.

(1) *Sire* et *messire*, *sieur* et *monsieur*, *seigneur* et *monseigneur* sont des débris de l'ancienne déclinaison française qui distinguait, jusqu'à la fin du XVI^e siècle, deux cas : le cas sujet (le nominatif latin), le cas régime (l'accusatif latin). C'est ainsi que la langue a conservé les cas sujets : *on* (←= *homo*), *gars* (←=**warcio*), *copain* (←= *companiono*), *moindre* (←= *minor*), et les cas régimes : *homme* (←= *hominem*), *garçon* (←=**warcionem*), *compagnon* (←= *companionem*), *mineur* (←= *minorem*), etc. De même le nominatif latin *senior* a donné les formes **seior*, **sieire*, à côté de **sendre*, **sindre*, **sidsre*, et a produit enfin *sire* ; l'accusatif latin *seniorem* a donné **seiozem*, et *sieur*, à côté de *senieur*, et *seigneur*. Les nominatifs *mes* (←= lat. *meus*) et *sire* ont formé : *messire* ; les accusatifs *mon* (←= lat. *meum*) et *sieur* : *monsieur* ; *mon* et *seigneur* : *monseigneur*.

Sire était le titre que l'on donnait au moyen-âge au seigneur d'une terre, et ce titre s'appliquait également aux hommes et aux femmes.

On désigna aussi sous ce titre les rois, les évêques, les abbés, les prêtres, mais par la suite, fait remarquer Lacurne, on appella *sire* "tout homme bien vêtu, qui parut quelque chose".

D'après Alexis Monteil, dans son *Histoire des Français*, l'appellation de *sire* devint d'un usage assez général, mais elle paraît surtout avoir servi à désigner les négociants et les gens de métier: *Sire Denis, sire Jean*.

Cependant certaines familles de France eurent seules pendant un certain temps le privilège de faire précéder le nom de leur maison du titre de *sire*: les *sires* de Joinville, de Courcy, de Beaujeu, etc.

En Angleterre et au Canada, *sir*, que l'on prononce *seur* ("sœ:r, sœ:r"), indique un chevalier ou un baronnet: *sir Robert Peel, sir John Macdonald, sir Wilfrid Laurier*.

*
*
*

Sieur est une forme parallèle de *seigneur*. Elle représente le vrai cas régime de *sire*, tandis que *seigneur* est le cas régime de *seindre*.

Dans le principe, ce fut sous le titre de *sieur* que l'on désignait les princes de l'Eglise. Dans une de ses lettres, Louis XIV appelle l'évêque d'Albi, le *sieur* d'Albi.

On a fait au moyen-âge une distinction entre les mots *sieur* et *monsieur*. Dans les mémoires de Tavanne, les ministres, gardes des sceaux et autres gens de robe sont appelés *sieurs*, tandis que les principaux officiers d'armée sont dénommés *messieurs*; mais cet usage n'était pas uniforme.

Ce titre de *sieur* tend aujourd'hui à tomber en désuétude. On ne l'emploie plus dans la conversation pour interpellé quelqu'un; il est cependant usité dans les plaidoiries, dans les actes authentiques, dans les documents d'un caractère public. On l'emploie encore dans les bans publiés à l'église: "Il y a promesse de mariage entre *sieur* X et....."

Hors ces quelques cas, le titre de *sieur* a perdu notablement de son prestige et de sa popularité. On l'a remplacé par *monsieur* et cette substitution paraît avoir rallié tous les suffrages.

EUG. ROUILLARD.

LE PARLER FRANÇAIS DANS NOS COLLÈGES

(suite)

IV

Au commencement du XVIII^{ème} siècle (1708), Addison, dans le "Spectator", signalait déjà la manie d'abrégier les termes ou les locutions comme une particularité de la langue anglaise. Après l'avoir attribuée au caractère silencieux de ses compatriotes, un peu aussi à leur empressement en toutes choses, il concluait : "We have epitomized many of our words to the detriment of the tongue". La gent écolière ne se distingue pourtant pas par la vertu du silence ni par une hâte excessive ! Comment donc expliquer, si ce n'est par une inconsciente imitation de l'anglais, ces abréviations syllabiques qui pullulent dans ses entretiens ?¹ Et l'étonnant, c'est qu'on allonge souvent la phrase, ainsi mutilée dans les termes, par toute une série de mots parasites ! "Comment qu'ça va ? Qui qu'a dit ça ? Crés-tu pas ! J'sais pas qui-ce que c'est ? J'te dis qu'ça s'fra ! Va-t'en pas ! Y a des émites (limites)". La phraséologie parfois s'allonge : "qué-ce que c'est qu'est l' cel' est-ce qu'a faite ça ? (qui l'a fait), quoi qu' t' as faite ? (qu'as-tu fait), qui c'est qu' c'est ? (qui est-ce), qui-ce que c'est qu'a dit ça ? (qui l'a dit), comment-ce que ça va ? (comment allez-vous)".

(1) Qu'on nous entende bien. Nous ne condamnons pas absolument toutes ces expressions ni ne soutenons qu'elles se retrouvent dans tous nos collèges. Nous les signalons seulement à l'attention des élèves, en y accolant leur sens habituel chez eux, le même qu'à celle des rédacteurs du BULLETIN, prêt à les accepter si on les appuie sur de solides autorités. Qu'on nous dise surtout quelle loi justifie leur création, quelle coutume légitime leur emploi. On invoque surtout l'usage populaire ; mais cet usage, sur quel fondement se base-t-il ? Même l'usage ne saurait légitimer une expression incorrecte en soi ni prescrire contre le bon sens ou la dignité de la parole. A supposer ces locutions autorisées par l'usage populaire, il faut encore remarquer que le peuple, assez tolérant chez lui pour ces tournures, serait le premier à les flétrir chez l'homme instruit. Si l'on doit lui rester conforme par le cœur, le peuple s'attend à ce qu'on le dépasse par les connaissances et donc par la langue qui les traduit au dehors.

Que penser de formes comme "j'te quiens (tiens), vlimeux (venimeux), d' la monney (monnaie), razoua (rasoir), peigne (pingre), tu viens pas m'wère (voir), prendre tute chose ou queuque chose (quelque), compte-y' eux ça (leur), il répondit sèquement (sèchement), oubliger (obliger), lâche-moin (moi), j' leuz-ai dit (je le leur), stringler (p. seringuer ? lancer de l'eau avec une seringue), pantoute (pas du tout) ?

Les comparaisons et les métaphores abondent, avons-nous dit, dans le langage. Voyez celles-ci et le sens qu'on leur attribue généralement : " Parler en Baptiste, en chausson (grossièrement), il fait un temps de chien (température maussade), c'est un possédé, un crapaud (un habile homme, un rusé), un rasoir (un écumeur, un grippe-sou), un chromo (un original), une poule mouillée (un être mou, lâche), tricoter un sermon (le dire avec volubilité), il tricote (marche en croisant les pieds), déplier un discours (développer avec vivacité de solides arguments (1)), ce fut beau au superflu (au superlatif), cela coûte \$200 dans le criminel (au plus haut prix), administrer, recevoir, attrâper un chapitre, une chape, une gratte, une savonnade, un savon (une verte réplique ou une chaude râclée (2)), se faire sabrer, épIucher (idem)".

D'autres locutions semblent au moins incorrectes, pour ne pas leur appliquer une autre note : " C'est embêtant (embarrassant), une trompe (erreur), prendre une plonge (faire le plongeon), ne décesser (ne pas cesser), question emberlificotée (embarrassée de questions incidentes ; id. d'une phrase), tapocher quelqu'un (pour talcher ? lui administrer des taloches), cela me fait un velours (me cause du plaisir, me sert de consolation, de compensation), ingérer pour les achats (y voir), je l'ai attelé (réduit à quia), habillé (enfoncé, accablé d'injures), agonne donc (avance donc?), maganer (maltraiter), avoir

(1) Cf. latin : " replicare orationem ".—Et, puisque nous en sommes au latin, pourquoi ne pas relever : " Il n'y a pas de *fiat* à faire sur lui (on ne saurait se fier à lui), manquer du *tu autem*, n'avoir pas le *quibus* (les dispositions ou aptitudes nécessaires à une entreprise)" ? Cette dernière expression serait-elle l'abrégé de " non habere facultates quibus perficiatur opus " ?

(2) " Recevoir un savon ". On lit, dans une des " Lettres de Montalembert à un ami de collège " (XXVI, 23 décembre 1827) : " Je viens de recevoir de M* un fameux savon ". En employant cette métaphore, nos écoliers reproduiraient peut-être et tout simplement, l'*argot* universitaire de 1830. L'étudiant du collège Sainte-Barbe continue : " pour une lettre.....qui était *pas mal* libérale ". Autre locution très fréquente dans notre pays. Si elle a conquis le droit de cité, est-il loisible d'accepter celle-ci, appréciation textuelle d'un travail littéraire : " C'est *pas mal bon* " ? Nous négligeons la pauvreté de l'éloge ; il s'agit de l'expression, où le mal et le bien nous semblent faire aussi mauvais ménage qu'ailleurs !

de la comprenure et comprendre le numéro (être intelligent), coltailler (lutter à bras le corps), se cornailler (se frapper réciproquement avec la tête), zigonner (ergoter, tirer quelqu'un en tous sens), vernailier (courir de côté et d'autre), berlander (pour brelander ?—ne rien faire), ferdasser (faire du bruit inutilement), se faire pincer, soincer, tarauder (recevoir une punition sévère), broucheter une tâche (l'accomplir à la diable), travail imbaisable (impossible), taner et achaler (importuner), trimer les cheveux ou la barbe (les tailler), gossier (fendre du bois en copeaux, soutirer de l'argent ou du moins le tenter), bougre-moi la paix (laisse-moi en paix), bougrinè (veston), que brettes-tu là ? qu'est-ce que cela me brettes ? (que fais-tu ? que m'importe ?), se saprer de quelqu'un (ne pas s'en occuper), bêtiser (dire des sottises, des injures), fourrer (l'emporter dans un échange), se faire fourrer (y être dupé), barauder (errer de côté et d'autre, glisser d'un bord à l'autre du chemin glacé), imposer les églises (contraindre les fabriciens à solder les droits du fisc), bâcler une affaire (la terminer), s'embâcler (s'empêtrer), avoir de la javasse (parler sans cesse), caractère prime (prompt, prime-sautier), tirer des plans (former des projets).

Celui qui entreprend cette chasse passionnante se heurte aussi à des erreurs syntaxiques. Nous en avons nous-même relevé un certain nombre suffisamment caractéristiques : " Etre d'la même âge, d'la bonne argent, d'la bonne ouvrage, on travaille nous autres ! j' m'en rappelle, j' m' avais adonné à le rencontrer, après qu'il a eu frappé, j' f' rai pas d' coups que j' s' rai puni pour, j'ai faite rien, j'ai beaucoup de papiers dont j' vais m' débarrasser d' queuques-uns, ces actions dont j' me glorifie d' les avoir faites ".

Enfin, par leur contact avec leurs confrères anglais ou *yankees* il s'est insinué dans le langage de nos élèves une multitude d'anglicismes, locutions ou termes saxons, tantôt naturalisés, tantôt assez gauchement francisés. Au jeu surtout, dans ces exercices auxquels les Anglais s'appliquent avec tant d'ardeur, nos élèves ne croiraient pas être entendus s'ils ne disaient : " lawn-tennis, hockey, tug-of-war (souque à la corde ?), skating-ring (patinoir), inning (reprise), on deck (le frappeur qui attend son tour), short stop (celui des joueurs chargé d'arrêter la balle à courte distance), white wash (reprise où l'adversaire ne remporte aucun point), jumper (sauter), skinner (dépouiller l'adversaire de son dernier jeton), kicker (frapper le ballon, dit *foot-ball*), faire une strike (frapper juste), une fall (prononcé fowl : un coup malhabile), base-ball (balle aux champs), hand-ball (balle au mur), bat (le maillet), home run (course ininterrompue autour du losange), breast-preserve

(plastron), guetters ou getters (guêtres), planter une somerset !” — On dote le confrère d'un caractère “ stiff (roide), blood (gentil, libéral), sharp (trop économe)”. — Ajoutez à cela des locutions comme “ shiner ses chaussures (les polir), shipper quelqu'un (le mettre à la porte), shipper un livre (le soutirer par un tour de passe-passe⁽¹⁾), stringler (frapper avec une courroie ou corde, en anglais *string*), il tient un store (magasin), tu n'en auras pas une bit (miette, bouchée), se faire clipper (tailler les cheveux, mettre hors la loi), c'est un bulldog (homme solide physiquement et intellectuellement), un tough (dur à cuire), un sport (amateur de gymnastique, fervent de la mode), un dandy, un dude (idem), teacher (donner des leçons), botcher une tâche (la faire à la hâte), il a tout un stock dans sa valise (son sac de voyage est abondamment garni), tougher sous un fardeau (l'endurer en patience), bluffer un confrère (le jouer), faire un strike, un broken (rompre avec un ami), attrapper une schlide (slide?), un speech (une râclée, une semonce), bosser (commander), badrer (to bother?—importuner), mouve-toi donc ! (get a move on you : avance donc !), kicker (prononcé tiquer—reculer devant le devoir ou la provocation), switcher (prendre la tangente, éviter une punition, la rencontre d'un surveillant), truster un confrère (lui donner crédit, se fier à lui), porter un stiff, un pull-over (chapeau de forme arrondie), un stove-pipe (chapeau de haute forme), avoir du go ahead, du push (de l'initiative, de l'énergie, faire du puff, du humbug (se vanter), parler sur les hustings (tribunes populaires), acheter un tenement (prononcé tenemann—partie d'une maison de location), prendre une slide (glisser), avoir une belle shape (conformation), passer pour un big bug (un gros monsieur, un homme au cœur large), affiler son rasoir sur sa strap (lanière), attacher avec une strap (courroie), se servir de blackbol (cirage à chaussures), avoir un scrape avec quelqu'un (une vive altercation), scraper (enlever la neige), scrapeur (instrument pour l'enlever), j' y vais right off (tout de suite), tout est all right (toutes les dispositions sont prises)”. Le personnage en visite avec sa suite promène tout son “ staff” ; le citadin dont la barbe descend en pointe s'entend affubler d'un “ pinch”, l'ivrogne d'un “ brandy-nose” ; le cheval étalon devient un “ stud”, quand on n'applique pas ce terme au bouton qui ferme le faux-col ou retient les manchettes. Et nous sommes loin d'avoir épuisé la liste !

(1) Larousse admet “ chipper un livre ” comme expression écolière.

Bien que toutes ces locutions n'appartiennent pas exclusivement à nos écoliers, nous les avons toutes recueillies dans leur vocabulaire. Ce n'est donc pas la tâche qui manque aux ouvriers, mais les ouvriers qui négligent la tâche. Nous n'accusons pas les coupables de mauvaise volonté; l'irréflexion, l'insouciance, même parfois le respect humain et l'engouement pour l'exotisme constituent les principales causes du mal. Il est temps, encore une fois, d'y porter remède.

Dotons chaque maison d'un cercle affilié à la Société du Parler Français: celle-ci recevra les listes de vocables à corriger et communiquera ses bulletins à nos élèves. Pourquoi aussi nos élèves ne se reprendraient-ils pas mutuellement sans ostentation ni aigreur?

Et dans dix ans, non-seulement la physionomie du langage collégial aura changé, mais vu l'influence de l'écolier, durant les vacances comme au lendemain du cours classique, "dans dix ans notre parler sera l'un des meilleurs des parlers français". (1).

EMILE CHARTIER, P^{TR}

Séminaire de Saint-Hyacinthe, janvier 1903.

(1) Mgr. Laffamme, loco citato.

Nouveaux membres de la Société du Parler français au Canada (admis le 26 mars 1903): * L'abbé Alphonse Belles-Îles, Témiscouata; * le docteur A. Bourdon, Laprairie; * Joseph Boivin, Québec; * J.-A. Boivin, Québec; * Ernest DeVarenes, N.-P., Waterloo; * L'abbé Zoël Decelles, Saint-Hyacinthe; * L'abbé L.-M. Laplante, Berlin Falls, N.-H.; * Frère Orestus, Lachine; le docteur J.-D. Pagé, Waterloo; * Jules Rouillard, Québec; * G.-A. Vandry, Québec; * Mlle Léocadie Bourbeau, Warwick; * Mlle Alice Dubé, Worcester, E.-U.

* * *

M. G. de Guer, rendant compte, dans la Revue des Parlers populaires (février 1903), du N° de Novembre du Bulletin, dit, à propos de la *Lettre Ouverte* de M. l'abbé H.-R. Casgrain:

"M. l'abbé Casgrain s'occupe de deux termes can-franç.: *aubel*, au sens d'*aubier*, et *ameuiller*, "qui se dit d'une vache près de donner son veau".

"Le Normand connaît le premier de ces produits, sous la forme "ô:bé", avec chute régulière de *l*, qui nous ramène au lat. *album* + - *ellum*, alors que le franç. *aubier* suppose le lat. *album* + - *iarium*.

"Le Normand connaît aussi la "vache amouillante", près "d'amouiller". Quant à la jolie métaphore: "Ameuille donc", au sens de "dépêche-toi, avance!" je crois qu'il n'est pas sans intérêt de la rapprocher de l'argot moderne: "accouche!" qui se dit à ceux dont la pensée paraît hésitante ou embarrassée".

QUESTION D'ÉTYMOLOGIE

Le Comité du BULLETIN a reçu deux communications sur le mot canadien *cheniquer*, inspirées toutes deux, mais différemment, par la Note de M. Guerlin de Guer (BULLETIN, p. 121).

L'une, signée d'un pseudonyme, pose une question ; l'autre, de M. l'abbé P.-V. Jutras, de Tingwick (Arthabaska), donne "le mot de l'énigme" que notre collaborateur parisien nous engageait à chercher.

L'un donc de nos correspondants demande ce que **canicare* eût donné en français, s'il eût existé, et pourquoi il n'eût pas donné *cheniquer*. Sans doute, et notre correspondant le dit bien, il est parfois possible de conclure, d'un produit français à une forme latine, bien qu'hypothétique et non attestée. Nul ne contredit à cela. Mais ces sortes de *déductions ascendantes*, d'étymologies à rebours, sont dangereuses, et celui qui croit opportun de s'y livrer, doit prendre garde aux trois règles suivantes, contre lesquelles on ne saurait aller :

1^{ère} RÈGLE.—La forme latine hypothétique doit être construite suivant les lois phonétiques du latin de l'époque où l'on suppose qu'elle a existé ;

2^{ème} RÈGLE.—Le traitement doit être régulier ; en d'autres termes, il faut pouvoir expliquer la forme française moderne par la forme latine supposée, et de celle-ci faire sortir celle-là, par l'application des lois générales de la phonétique, sans avoir recours aux exceptions ;

3^{ème} RÈGLE.—L'étymologie par le latin hypothétique ne doit être acceptée qu'à défaut d'une autre explication plausible du produit étudié.

Dans le présent débat, la première de ces règles n'a pas grande importance. À la rigueur, *canicare* aurait pu exister dans le latin, bien que le suffixe verbal *-icare* se soit surtout développé à l'époque du gallo-roman. Le latin proprement dit n'aurait-il pas plutôt ajouté à la racine de *canis* l'un des suffixes *-ere, -ire, -are, -iare* ? En cherchant à appliquer à *canicare* la seconde règle, je réponds directement à la question posée par notre correspondant.

Canicare eût donné CHENIER.

Le tableau suivant, où chaque élément du mot est traité suivant les lois régulières de la transformation du latin en français, le fait voir.

	<i>C</i>	initial isolé	⇒→	<i>CH</i>
(pal. +)	<i>A</i>	contre-tonique libre	⇒→	<i>E</i>
	<i>N</i>	médiale isolée (se maintient)	⇒→	<i>N</i>
	<i>I</i>	contre-finale (tombe)		
(i +)	<i>C</i>	médial isolé (+ a)	⇒→	<i>I</i>
suff.—	<i>ARE</i>		⇒→	<i>ER</i>

Résultat: *CHENIER*

De ces formules, la quatrième et la cinquième seules, celles de l'*i* contre-finale et du *c* médial, sont faites pour contrarier notre correspondant. Elles ne sont pourtant pas moins régulières que les autres.

Sur la chute de l'*i* on peut étudier : *bonté* (de *bonitatem*), *santé* (de *sanitatem*), *accointer* (de *accognitare*), *allumer* (de *alluminare*), *accouder* (de *accubitare*), *amertume* (de *amaritudinem*), *amitié* (de *amicitatem*), *ânier* (de *asinarium*), *âpreté* (de *asperitatem*), *bondir* (de *bombitare*), *cerner* (de *circinare*), *clôture* (de *clausitura*), *arpent* (de *aripennis*), *arracher* (de *extradicare*), *comté* (de *comitatem*), *cheptel* (de *capitale*), *clarté* (de *claritatem*), *douter* (de *dubitare*), *charmer* (de *carminare*), *cité* (de *civitatem*), *chaudière* (de *calidaria*), *dortoir* (de *dormitorium*), *dompter* (de *domitare*), *juger* (de *judicare*), *ronger* (de *rumigare*), etc., etc., etc. La liste est presque inépuisable.

Sur le cas de *c* médial isolé, précédé de *i*, suivi de *a*, et s'adoucissant en yod, je cite : *amiable* (de *amicabilis*), *churrier* (de *carricare*), *communier* (de *communicare*) (1), *délié* (de *delicatus*), *dédier* (de *dedicare*), *frayer* (de *fricare*), *mendier* (de *mendicare*), *plier* (de *plicare*), *publier* (de *publicare*), etc., etc. S'il fallait citer tous les mots où *c* devient *i* dans ces conditions, on n'en finirait pas ; j'ai choisi des exemples parmi les mots dans lesquels le *c* médial précède immédiatement la voyelle accentuée (comme dans notre *canicare*). J'ajoute un autre exemple très suggestif : *manicare*, qui a fait *manier* et non pas *maniquer*. Au groupe *ma* initial (qui régulièrement donne *ma*), substituez le groupe imaginaire *ca* (qui régulièrement doit donner *che*), et vous avez :

<i>manicare</i>	⇒→	<i>manier</i> (et non <i>maniquer</i>)
* <i>canicare</i>	⇒→	<i>chenier</i> (et non <i>cheniquer</i>) (2)

(1) *Communiquer* est un doublet formé par les savants au XIII^e siècle.

(2) Traité comme les exceptions attestées, **canicare* donne *canier*, *chanier*, *chenoyer*, *chanoyer*, *canoyer*, *canayer*, *chanayer*, *chenayer*, *changer*, *chancher*, *can ger*, *cancher*, etc., tout ce qu'on veut excepté *cheniquer* ; ce dernier produit ne pourrait être que le résultat d'une formation savante ; et encore, de *canicare*, si ce mot eût existé dans le latin classique, les savants eussent plutôt fait *caniquer*.

La troisième règle veut qu'on ait recours à l'étymologie par l'hypothétique seulement quand aucune autre explication acceptable ne se présente.

Or, nous avons l'étymologie par l'anglais *to sneak*.

Pour rendre acceptable cette étymologie, il suffit d'expliquer le passage de l'*s* anglais au *ch* français. C'est ce que M. Guerlin de Guer a fait voir, dans le BULLETIN du mois de mars, et il ajoutait : "J'engage les membres de la Société du Parler français au Canada à rechercher si le canadien n'offre pas quelque exemple de *ch = s +* consonne dans les mots empruntés à l'anglais, ou si, par exemple, l'argot américain n'aurait pas modifié la forme de l'anglais primitif *to sneak* en une forme *to shneak*, qui donnerait le mot de l'énigme."

Il faut en effet que *s* soit devenu *ch* soit dans l'anglais avant la francisation du mot, soit par le procédé de francisation même, soit enfin dans le canadien après la francisation.

La deuxième hypothèse n'est pas acceptable, car il n'y en a pas d'exemple (cf. *snuck, smart, strap, switch*, etc.).

La troisième pas d'avantage, car on n'a pas relevé le produit intermédiaire *sneaker*, qui dans ce cas eût existé dans le canadien. (1)

Reste la première hypothèse. Or, ce n'est pas une hypothèse, mais une réalité; les Irlandais émigrés d'Irlande au Canada prononcent *to shneak*. L'un de nos plus zélés adhérents, M. l'abbé V.-P. Jutras, nous écrit :

"Je puis assurer que les Irlandais de nos cantons, émigrés d'Irlande à un certain âge, prononcent tous *shneak* pour *sneak*, *shlide* pour *slide*, *God blesh you* pour *God bless you*, *eternal blish* pour *eternal bliss*, *shmoke* pour *smoke*, *shnuff* pour *snuff*, etc. Les vieux Irlandais de Québec doivent prononcer de même ces mots-là."

Nous pouvons donc écrire : ang. *sneak* \Rightarrow irl. *shneak* \Rightarrow can. *cheniquer*. N'est-ce pas le mot de l'énigme ?

ADJUTOR RIVARD.

(1) M. l'abbé P.-V. Jutras nous dit cependant : "On trouve aussi des exemples de *ch = s* dans les mots français. Vous avez exprimé une opinion contraire en disant que la forme *garchon* n'est point connue au Canada (Bull., p. 136). Cependant il n'est pas rare d'entendre prononcer "cô, ca, cé" par *son, sa, ses*, et j'ai moi-même relevé, dans le comté de Champlain et à Trois-Rivières, la prononciation "garcô" pour *garçon*. Les Acadiens prononcent aussi "c" pour "s". Comme le remarque encore notre correspondant, ce sont des cas isolés peut-être, mais ils révèlent l'existence d'un phénomène qu'il faudrait observer.

TERMINOLOGIE

LES CHEMINS DE FER

(Suite.)

Refolement (*Backing up—rear movement*).—Manœuvre par laquelle on fait reculer un train, en faisant pousser les voitures par la locomotive, au lieu de les faire tirer. *Refouler*, v. n., revenir en arrière.—*Refouleur* peut se dire de l'engin qui sert à faire refouler.—GUÉRIN.

Service en navette ou de **va-et-vient**.—Quand une ligne n'a que peu de longueur et peu de trafic, on peut y organiser un service *en navette* ou de *va-et-vient*, avec une seule machine qui remorque les trains à l'aller et au retour.—A. PICARD.

Surtaxe.—Certains objets nécessitent des soins particuliers et, dès lors, sont soumis à un tarif supérieur, à une surtaxe.—SARRUT.

Sous-traitant.—C'est notre sous-entrepreneur, qui est français aussi.—PALAA.

Stationnement.—(*Demurrage*).—Action de *stationner*. Droit de *stationnement*. Passé certain délai, il est perçu un droit de tant par wagon, entamé ou non entamé, et par jour de retard, quelle que soit la contenance du wagon.—PICARD.

Sans tour de faveur.—(*Without discrimination*).—Les compagnies, en France, sont tenues d'effectuer avec soin, exactitude et célérité, les transports de marchandises, etc., dans l'ordre des inscriptions, c'est-à-dire *sans tour de faveur*.

Station.—(*Station, Depot*).—Ce sont les *bâtiments de gare* où l'on reçoit les voyageurs et les bagages et où sont logés certains employés.

Ne pas confondre *station* avec *gare*. *Gare* se dit de l'ensemble de l'emplacement affecté au service des voyageurs et des marchandises, tandis que *station* désigne le bâtiment où se trouvent les bureaux et les salles d'attente des voyageurs.—VIGOUROUX, PALAA.

Service de correspondance.—(*Transfer service*).—C'est le service des voitures ordinaires qui mettent en *correspondance* avec les voies ferrées. On les appelle voitures publiques quand elles sont sous le contrôle et la direction des compagnies.—FEOLDE.

Trains de correspondance.—(*Connecting trains*).—Trains qui, aux endroits de bifurcation, correspondent aux trains de voyageurs ou de marchandises déjà en route.—PALAA, PICARD.

Transporteur.—(*Carrier*).—C'est le voiturier ou celui qui opère le transport.—FEOLDE.

Trafic - voyageurs, trafic - marchandises.—(*Passenger traffic, freight traffic*).—L'ensemble de ces trafics.—Ex. Une compagnie dont le *trafic-marchandises* présente une grande intensité, peut faire certains sacrifices au profit des voyageurs.—PICARD.

Transfèrement.—(*Transfer*).—Action de transférer.—Le *transfèrement de gare en gare*.—SARRUT.

Tête de ligne.—(*Terminal*).—Gare à laquelle aboutissent plusieurs lignes de chemins de fer appartenant à un même réseau. La gare de Toronto, par exemple, celle de Montréal, celle de Québec et celle de Halifax, forment têtes de ligne de divers réseaux ou chemins de fer.

Tarage des wagons.—(*Taring*).—Action de tarer, de peser. *Tarage* des marchandises, etc.—GUÉRIN.

Tampons de choc.—(*Buffer*).—Placés à l'avant et à l'arrière des locomotives, tenders, véhicules de chemins de fer, etc.—Ce sont des bourrelets élastiques destinés à recevoir et à amoindrir le choc des voitures, etc.—GUÉRIN.

Tendeurs.—Partie du mécanisme d'attelage des véhicules, qui sert à rattacher les wagons entre eux et à amener les wagons au contact.

Le tendeur et ses deux tampons correspondants sont montés tous trois sur un même ressort appelé *ressort de choc* ou *de traction*.—PALAA.

Tender.—(*Tender*).—On dit aussi *tender* en français. C'est le wagon qui suit immédiatement la locomotive et qui porte l'eau, le charbon ou le bois d'alimentation.—FEOLDE.

Truck.—(*Truck*).—Se dit de même *truck* en français.—F. PALAA.

Vérification des colis.—De l'obligation qu'il y a pour les compagnies de répondre des avaries, manquants et déchets, découle le droit pour le destinataire de vérifier l'état des colis.—SARRUT.

C'est une formalité particulière à l'administration en France, où l'acte de vérifier est officiel. Nous ne connaissons rien de tel, ici, ce qui n'empêche cependant le destinataire de vérifier par lui-même l'état de ses marchandises quand elles arrivent, ni la compagnie de faire certaines enquêtes, au cas de plainte.

J.-E. PRINCE.

(à suivre.)

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

Archaismes, Néologismes, Barbarismes, etc.

Alitrer, halitrer (pron. a'litré) v. tr.

|| Echauffer (produire de l'irritation).

Le terme médical qui désigne cette irritation est *érythème* ou *intertrigo*.

¶ Dans les parlers du Bas-Maine, comme dans le nôtre, *halitré* sign. rendu sensible par l'effet du frottement des habits (DOTTIN). En Normand, *halitré* veut dire gercé par le froid, par le vent, par le grand air (DUBOIS, ROBIN, MOISY). Cotgrave enregistre *halitrer* et lui donne ce sens. Moisy le rattache au lat. *halitus*, souffle.

Allège (pron. a'lé:j) adj. ←= a + lège.

|| Lège. Ex.: Un navire qui revient *allège* = qui revient lège.

¶ *Lège* est un t. de marine, sign. qui n'a pas de chargement, ou qui n'a pas tout son chargement (DARM.). L'expression canadienne, *allège*, est appliquée, non seulement aux bâtiments, mais aux personnes, aux voitures.

Amain (pron. a'mê[é]) loc. pop. Arch. ←= ad + manum.

|| A la main, sous la main, proche, à portée, commode, facile à conduire, à manœuvrer. Ex.: Un cheval à *main* = facile à conduire, vif et doux à la fois (CLAPIN).

¶ Le vx franç. avait à *main*: cheval à main = obéissant à la main; bon à main = m. s.; mal à main = antithèse de bon à main (LACURNE). COTGRAVE donne *amain* avec le sens de facile, prêt à, sous la main.— "Son cheval n'étoit pas si à main que la jument la suyt de toute sa force" (*Percefc.*, I). "Et avoit cheval si bon et si à main qu'on ne le pouvoit nullement avoir ne tenir" (FROISSART, XIV, 230). "De ma part, dy-je, bien peu me soucie de jeusner: il n'est chose tant facile et tant à main" (RABELAIS, *Pant.*, l. V, ch. 1).—*Amain* se trouve dans le patois normand, où il a le même sens qu'au Canada: commode, qui se prête aisément à l'action de la main (MOISY; BRION,

Lexique du Patois de la Villette, Bull. des Parlers Normands, p. 416); au sens voulu, du côté le plus commode: "Amâre la fâ (arrange la faux) à t' n'amain (BUTET-HAMEL, *Patois de la région de Vire*, Bull. des P. N., p. 372); à l'aise, à la portée: "noz è: pu a' s namè" = on est plus à son aise (*Coutume rithmée* dans le patois de Fontenay-le-Marmion, Bull. des P. N., p. 69), pour le fanage, chacun se met "a' s n amwè" (*Patois du Bessin*, Bull. des P. N., p. 186); être placé à son amain = être commodément placé pour l'exercice de la main (DUBOIS).—Dans le Bas-Maine, être à son amain, c'est aussi être à l'aise, être dans la position voulue pour travailler commodément (DOTTIN).—Dans la Normandie, la locution à main a, pour opposée: à de main = incommode (MOISY); au Canada, on dit: *désamain*, à *d'samain*.

Amancher (pron. amā:cé) v. tr. Arch. et acc. dét.

1° || Emmancher.

Emmancher: (a) Mettre un manche à quelque instrument: emmancher des couteaux, une cognée, une faux, un balai (ACAD., LITRÉ); (b) fig. et pop., entamer (une affaire): affaire bien emmanchée = bien commencée (LITRÉ); commencer, mettre en train (LAR.): c'est une affaire mal emmanché = mal saisie, mal commencée (DARM.). "Que dites-vous de cette affaire? Comment vous paraît-elle emmanchée?" (SÉVIGNÉ).

¶ *Amancher* = emmancher, dans le centre de la France (JAUBERT).

2° || Arranger, disposer, réparer, mettre en état, ajuster, assujettir, fixer, attacher, adapter ensemble (deux choses). Ex.: *Amancher* une barrière = l'arranger, la réparer, la mettre en l'état qui convient, la fixer, l'assujettir.

¶ *Emmancher* s'emploie aussi, par extension, en un sens analogue: pièces emmanchées = enclavées les unes dans les autres (DARM.); membres bien emmanchés = bien attachés au corps (techn., DARM.).— "Je ne vois point comment toute cette charge se pourra emmancher" (SÉVIGNÉ).

3° || Parer, habiller. Ex.: Il est bien mal *amanché* = il est bien mal habillé.

4° || Rouler, maltraiter en paroles, étriller, arranger (fig.), battre, mettre dans de mauvais draps, faire des reproches à. Ex.: Il l'a *amanché* de la belle manière = il l'a arrangé de la belle manière, il l'a étrillé, il l'a frotté d'importance.— Me v' là ben *amanché* = me voilà dans de beaux draps, me voilà dans une position fâcheuse.

¶ *Amancher* a ce sens dans la Normandie: Qu'il vienne, je l'amancherai de la belle manière (DELBOULLE).

REM. *Amancher* est une forme ancienne de *emmancher* (LACURNE, OUDIN, COTGRAVE); var.: *amanchier* (BONNARD).—“ Avoient apporté plusieurs syes sourdes et bien tranchées, amanchées de plomb ” (MÉNARD, *Hist. de B. du Guesclin*, p. 482). “ Frère Guillebert, ne vous déplaise, Ce n'est pas ainsi qu'on amanche ” (Farce de frère Guillebert, t. I, p. 309).

Amancher (s') (pron. s a-mâ:cé) v. réfl. V. *amancher*.

1° || S'emmancher. Ex.: Cette hache *s'amanche* bien = s'emmanche facilement, s'ajuste bien au manche.—L'affaire *s'amanche* mal = s'emmanche mal, s'ajuste mal aux circonstances, prend une mauvaise tournure.—Ca *s'amanche* pas comme ça = ça ne s'emmanche pas ainsi, cela ne s'ajuste pas de la sorte, cela n'est pas aussi aisé que vous le pensez.

2° || S'habiller, s'affubler. Ex.: Il *s'amanche* comme un fou = il s'habille, il s'affuble comme un fou, d'une façon ridicule.

3° || S'y prendre. Ex.: Je ne sais pas comment il *s'amanche*, mais il ne réussit jamais = je ne sais comment il s'y prend . . .

Amanchure (pron. a-mâ:cür) s. f.

1° || Arrangement, disposition, situation, le plus souvent bizarres ou fâcheux. Ex.: Quelle *amanchure* ! = quel affaire fâcheuse !—Nous v'là dans une belle *amanchure* = nous voilà dans de beaux draps, dans un bien mauvais pas, dans le pétrin.

2° || Disposition, combinaison qu'on ne comprend pas.

3° || Ajustement singulier et ridicule, affublement, accoutrement. Ex.: Il s'était fait une *amanchure* à faire rire tout le monde = il avait un affublement risible.

4° || Ouvrage mal fait, mal agencé.

¶ On trouve, dans les parlers du Bas-Maine, le mot *emmanchement* au sens 1^{er} (DOTTIN).—*Emmanchure*, en franç., se dit des ouvertures d'un habit, d'une robe, d'une chemise, auxquelles on adapte les manches (ACAD.).

Amarinades (pron. amarina-d), **amarinages** (pron. amarina:j) s. f.
←= *marinades*.

|| Conserves végétales au vinaigre.

¶ *Amarinades* est une corruption de *marinades* : vinaigre assaisonné d'herbes dans lequel on laisse tremper de la viande, du poisson ; saumure dans laquelle on conserve les viandes ; aliments conservés dans la saumure (DARM.) ; sauce dans laquelle il entre surtout du vinaigre, du sel, des épices, et que l'on sert avec certains aliments (LAR.).—La var. *amarinages* devient souvent *marinages*, dans le parler can.-

franç. Dans certaines régions, on appelle les betteraves au vinaigre des *mariages*.—L'*amarinage*, en franç., est l'action d'amariner, de mettre un vaisseau en état de tenir la mer (DARM.).—Le mot anglais *pickles* = conserves végétales au vinaigre, s'emploie en France (L. & F.).

Amariner (pron. amariné) v. tr. ←= *mariner*.

1° || Mettre (des légumes) en conserves.

¶ *Mariner* sign. mettre des poissons, des viandes dans la saumure pour les conserver (LAR.).

2° || Donner une semence à, mettre à la raison, mettre à sa main.

Ex.: Il ne veut pas m'obéir, mais je l'*amarinerai* bien = je le mettrai vite à ma main.

Amariner (pron. a'má[o]:ré) v. tr. et intr. Ext. de sens et acc. dét.

1° v. tr. || Attacher, lier.

¶ *Amariner*, en franç., sign. attacher, lier avec une amarre, c.-à-d. avec un cordage employé au service d'un navire (LITRÉ). C'est un t. de marine que nous appliquons à l'action d'attacher, de lier des paquets, des chevaux, etc.: *amariner* ses souliers.—Dans le patois saintongeais, *enmârer* s'emploie comme, au Canada, *amariner*: "Ine couronne de laurié enmâré avec in biâ riban de souée" (PIARE MARCUT, *In jharbot de Bouquet saintonjhoué*, p. 210). Dans la Normandie, *amariner* sign. attacher, lier, assujettir. Ce verbe, dit Moisy, possède en Normandie, dans la région la plus éloignée de la mer, l'acc. générale qui vient d'être indiquée; on dit: *amariner* une échelle, un étai, un paquet, etc.; à Pont-Audemer, on entend souvent les mères ou les bonnes dire aux petits enfants: Amarre ta eulotte, ton tablier (MOISY, ROBIN, DELBOULLE).—Dans la phrase: "Je veux l'*attacher* au poteau", le substitut *amariner* a été relevé dans l'île de Serk, à Saint-Pierre-Port (Guernesey), à la Trinité (Jersey), à Guérande (Loire-Inférieure), à La Frenaye (Seine-Inférieure), à la Cotinière (Charente-Inférieure), par MM. GILLIÉRON et EDMONT (*Atlas Linguistique de la France*, carte No 65).

2° v. intr. || Arrêter. Ex.: Tu m'en as dit assez, *amarre* là = arrête.

¶ On dit aussi, comme dans la Saintonge, *démariner* pour *partir*.

3° v. intr. || Joindre les deux bouts (fournir difficilement à sa dépense annuelle). Ex.: Il ne gagne pas beaucoup, il a peine à *amariner* = il a peine à joindre les deux bouts.

4° v. intr. || Avoir le même nombre de voix (dans une élection), de points (au jeu).

LE COMITÉ DU BULLETIN.

(A suivre)

SARCLURES

* * * " Les larmes des vieillards ont quelque chose de déchirant qui *font* mal au cœur".

Les phrases de cette façon ont quelque chose d'hétéroclite qui *fait* injure à la grammaire.

* * * Sans *prétendre à vouloir* révolutionner le monde, on peut y aller de son petit coup d'épaule".

" *Sans prétendre vouloir*", ou, si l'on veut, "*sans prétendre à vouloir*", cela équivaut à "sans avoir l'intention d'avoir le dessein de.....". Ce pléonasme est tiré d'un livre qui vient de paraître.

* * * Les coins du *poêle étaient six pompiers*."

On écrit *poêle*. Et puis, des pompiers qui sont des coins de poêle!..... Lisez: " Les coins (ou les cordons) du *poêle* étaient *portés* (ou tenus) *par six pompiers*".

* * * Les journaux nous apprennent qu'à une assemblée du conseil municipal de*** il a été *proposé par.....secondé par.....et unanimement résolu que* les conseillers *ont appris* la mort de M. X. et *qu'ils en éprouvent un chagrin* considérable.

Il y a une lacune dans la résolution de messieurs les conseillers: ils auraient dû décider d'abord que M. X. était mort, puis qu'ils l'avaient appris, enfin qu'ils avaient de la peine. On ne prend jamais trop de précautions.

* * * "Cependant les pêcheurs purent se procurer un peu de nourriture: quatre livres de café, trois chopines de pommes sèches, deux quartiers de jambon, une chopine d'alcool et *quelques allumettes*".

Il devrait être défendu de manger des allumettes; cette nourriture n'est pas hygiénique.

* * * "Ce lieu redoutable est couvert de bancs de neige qui atteignent trente à quarante pieds de hauteur *et qui demandent des armées d'ouvriers pour se frayer un passage au travers*".

Bonne aubaine pour les sans-travail! Qu'ils n'aient souci du salaire; ceux qui répondront à cet appel des bancs de neige seront payés rubis sur l'ongle: rien n'est si généreux qu'un banc de neige. On aimerait seulement à savoir qui, des bancs de neige ou des ouvriers, devront *se frayer un passage à travers*.

* * * "C'est un faste inaccoutumé, un rassemblement de toute la race canadienne, une évocation du Durbar indien que sera célébrée la St-Jean-Baptiste de 1903".

La phrase ne veut rien dire. Mais que vient faire ici le *Durbar indien* ?

* * * "En 1901, on a voulu savoir la durée de l'assistance aux écoles et la langue parlée par chaque personne".

Assistance veut dire *présence* d'un officier public remplissant les fonctions de son ministère, *auditoire, aide, secours*. On ne peut employer ce mot pour désigner la durée des études, le temps de l'écolage, non plus que la présence à l'école, la fréquentation scolaire.

* * * "La nourriture se composait seulement de saumon *en boîtes* et de *bœufs salés* aussi *en boîtes*."

J'ouvre ici un concours de calcul: Etant donné qu'il fallait nourrir 59 personnes avec du saumon et des *bœufs salés* pendant 17 jours, et le saumon étant une quantité négligeable, trouvez combien de douzaines de *bœufs salés* il y avait *en boîtes*.

* * * Les bulletins du recensement de 1901 nous apprennent que "le français et l'anglais ayant été institués langues officielles de ce pays, on a pourvu spécialement *dans le tableau* à une inscription indiquant que *la personne énumérée* parle l'une ou l'autre de ces deux langues".

Plusieurs individus, par exemple les habitants d'un pays, peuvent être *énumérés*; on énumère les parties d'un tout, les caractères essentiels d'une chose, etc. Mais comment une seule personne peut-elle être *énumérée*? Ce doit être une opération dangereuse.

* * * Un accident étrange est arrivé sur un chemin de fer de Terre-neuve.

"Deux trains ont été *de fait enterrés*".

Enterrés. vous avez bien lu: enfouis dans la terre, inhumés peut-être? En hiver, c'est original. Et ces deux malheureux convois n'étaient pas enterrés au figuré; ils l'étaient *de fait*, réellement, véritablement! Cependant, en lisant tout l'article, on apprend qu'il s'agit de deux convois de chemin de fer ensevelis sous une avalanche de *neige*. Mais ce n'est pas clair; car plus loin il est dit que de ces deux convois, l'un a été *emprisonné*, l'autre *détenu*, et que le tout constitue *un roman de la vie réelle*! Il se passe sur cette île des choses vraiment extraordinaires.

* * * “ *Tant qu’au fond du drapeau, le choix en semble fait* ”.

A l’école, on nous apprenait autrefois à dire *quand à* et non *tant qu’à*. Je ne sache pas que l’arrêté du 26 février 1901 ait changé cela.

* * * “ Il est certain qu’en adoptant l’emblème du Sacré-Cœur, *il lui faut un fond particulier, et la croix blanche est bien celui qu’il convient* ”.

Analysé, cela voudrait dire : “ S’il (qui, il ?) adopte l’emblème du Sacré-Cœur, *il* (qui ?) aura besoin d’un *fond particulier*, et *il* (qui ?) *convient la croix blanche* (comment peut-on convenir une chose ?) pour ce fond ? ”. L’auteur a peut-être voulu dire que sur notre drapeau national, la croix blanche est le fond sur lequel il conviendrait de poser l’emblème du Sacré-Cœur. Pourquoi ne l’a-t-il pas dit ? C’était facile.

* * * “ Quoique les détails ne soient pas encore précisés (il s’agit d’une fête), il nous est permis de *voir* les grandes lignes du projet et de *voir* qu’il y a deux aspects principaux : on y *voit* une fête religieuse et une fête civile. ”

Que ne verra-t-on pas, quand les détails seront connus ?

LE SARCLEUR.

AU CANADA.—A lire, sous ce titre, une étude de M. Pierre de Labriolle, dans la *Revue Latine* (mars, p. 168), sur l’état de la langue française au Canada, les dangers qui la menacent, les forces de résistance dont elle dispose. “ Dans le français des campagnes canadiennes, écrit M. de Labriolle, on ne rencontre guère de particularité phonétique, morphologique ou syntaxique dont on ne retrouve l’analogue et l’origine dans le français de France, plus spécialement dans les parlers populaires des provinces d’où sont venus les premiers colons du Canada. . . . L’enquête inaugurée de façon si intéressante par le *Bulletin du Parler français au Canada* ne laissera pas de doute sur ce point ”. Les vues de notre ancien professeur de langue et de littérature françaises sur notre parler sont justes. La deuxième partie de son article est consacrée à l’Université Laval. Mieux renseigné, M. de Labriolle n’eût pas dit que l’Université Laval est *l’une des institutions créées par Saint-Sulpice au Canada*, et ailleurs que *soit à Québec, soit à Montréal, c’est la Compagnie Saint-Sulpice qui a le plus contribué à doter le Canada de cette double université*. A Québec comme à Montréal, c’est le Séminaire de Québec qui a fondé, qui a créé l’Université Laval, qui en a doté le Canada. La charte royale, que rappelle M. de Labriolle, et “ par laquelle la reine Victoria constitua officiellement l’Université prescrivit que les fonctions de recteur seraient

exercées de droit par le supérieur du Séminaire" de Québec, et non pas de Saint-Sulpice. Le Séminaire de Québec et celui de Saint-Sulpice sont deux institutions différentes. Le premier a été fondé par Mgr de Laval, en 1663, avec le concours des prêtres du Séminaire des Missions Etrangères de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

C.-J. MAGNAN.—*Mémorial sur l'Éducation au Canada*. X-113 pages. Dussault & Proulx, Québec, 1903.

Une élégante brochure et une bonne œuvre. En ce qui concerne l'instruction publique, la province de Québec est à la tête, et non à la queue des autres provinces.

M. Magnan nous permettra de faire une remarque : son étude n'est pas un *mémorial*, mais un *mémoire* sur l'éducation au Canada. L'ouvrage de M. Meilleur avait pour titre " *Mémorial de l'Éducation au Canada*." La nuance est facile à saisir.

A. R.-L.

Le 19 mars dernier, les élèves du Séminaire de Saint-Hyacinthe ont formé un *Cercle d'étude du Parler français*, affilié à notre Société. Le bureau de direction du nouveau Cercle est composé des officiers suivants : Président, M. Alphonse Archambault ; Vice-Président, M. Philippe Desrauleau ; Secrétaire, Rosario Tanguay ; Directeurs, MM. Arthur Lamontagne, Amédée Turcot, Félix Desrochers, Antonio Désorcy, Lorenzo Richer, Arthur Guilbert, Charles-Edouard Lefebvre, Eugène Chartier.

* * *

VIVE LA CANADIENNE.—*La Veillée* (Paris, 1^{er} mars 1903) propose à ses lectrices d'offrir à leurs amies des matinées de *Chansons paysannes* ; l'idée première de ces divertissements est celle-ci : " Prendre deux ou trois chansons populaires de différents pays et les faire chanter par des jeunes filles portant le costume de chacun de ces pays." *La Veillée* donne comme modèle trois chansons : le *Ranz des vaches* (Suisse), le *Chant des livrées* (Berry), et... *Vive la Canadienne*. Les cinq couplets y sont, et l'air aussi. Le choix n'est pas heureux.

Les trois derniers couplets ne se chantent jamais au Canada.

FEU VIE ACCIDENT

ARTHUR MARCOTTE

AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

EN VENTE A LA

Librairie Montmorency-Caval
PRUNEAU & KIROUAC

34, RUE DE LA FABRIQUE et 116, RUE SAINT-JOSEPH

Du Geste artistique, par Harmant-Damien, 75 c.—Théâtre d'Eugène Labiche, en 10 vols, \$8.75.—Théâtre des Campagnes, en 8 vols, \$7.00.—L'art de bien dire, par Dupout-Vernon, 90 c.—Diseurs et Comédiens, par le même, 90 c.—Déclamation, école du Mécanisme, par Paul Grivollet, 50 c.—L'art de la conversation au point de vue littéraire et chrétien, par le R. P. Hugnet, 40 c.—Traité de la prononciation française, par Jules Maigne, 50 c.—Manuel de la parole, par Adjutor Rivard, relié, 75 c.—Méthode d'élocution et de déclamation, par Colonnier, en 3 séries, \$1.55.—Livre de lecture et de récitation, par Couturier, 75 c.—Le livre des Orateurs, par Timon, beau volume, relié, \$3.

F.-X. PETITCLERC

JULES GARNEAU

AU BON MARCHÉ

MAISON FONDÉE EN 1878

N. GARNEAU & CIE

IMPORTATEURS

HAUTE-VILLE . . QUÉBEC

Assortiment général de marchandises d'étape et de fantaisie aux plus bas prix
du MARCHÉ

SPECIALITE: Marchandises a l'usage du Clerge

TEL. 873

UN SEUL PRIX

A G R E N I E R

ÉPICIER ET MARCHAND DE VINS

SPECIALITE: ARTICLES DE CHOIX

94-96, RUE SAINT-JEAN

TELEPHONE 241

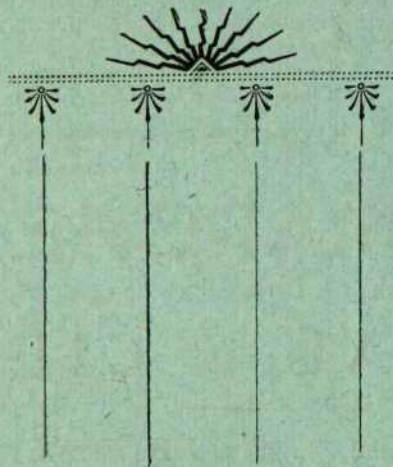
QUEBEC

6, rue de la
Fabrique
Haute-Ville
QUEBEC

J. P. GARNEAU

Libraire-
Editeur
et
Marchand
d'Ornements
d'Eglise.

Ed. Marcotte



IMPRIMEUR,

RELIEUR

ET

REGLEUR

82, RUE SAINT-PIERRE

— QUÉBEC —

ABRÉVIATIONS

acc. dét. = acception détournée	fr. = fréquemment usité	r. = rarement usité
adj. = adjectif, — tivement	franç. = français	s. = substantif
adv. = adverbe, — bialement	intr. = intransitif	sign. = signifiant, — fication
am. = américain	lat = latin	sing. = singulier
anc. = ancien	litt. = littéralement	sol. = solécisme
ang. = anglais, anglicisme	loc. = locution	t. = terme
arch. = archaïsme	m. = masculin	techn. = technologique
barb. = barbarisme	néol. = néologisme	tr. = transitif
can. = canadien, Canada	nouv. = nouveau	v. = verbe, voyez
cf. = comparez	pl. = pluriel	var. = variante
ex. = exemple	pop. = populaire	vic. = vicieux
f. = féminin	pron. = prononciation	vx = vieux

SIGNES ABRÉVIATIFS

- * Devant le mot qui forme la tête d'un article lexicographique, l'astérisque indique parfois que, si l'on a cru utile de présenter quelques observations sur ce mot, il ne s'en suit pas nécessairement qu'on ne puisse l'employer; ce mot peut être un mot reçu dans la langue française, un néologisme de bon aloi, un archaïsme qu'on aime à conserver, un mot étranger qui n'a pas en français d'exact équivalent, etc.
- ← La flèche indique l'étymologie, la filiation, l'origine d'un mot, d'une locution, d'une tournure, d'une prononciation.
- Le tiret marque certaines subdivisions dans le texte d'un article.
- = Le tiret double annonce la signification, la traduction, l'équivalent de ce qui précède.
- || Le trait double vertical indique les acceptions d'un mot, ou le sens attribué, dans le parler français au Canada, au mot qui fait le sujet d'un article lexicographique. Le terme propre français, le mot qu'on propose de substituer à celui qui forme la tête de l'article, quand il y a lieu, suit ce signe.
- | Le trait vertical indique un emploi spécial du mot dont il s'agit, une locution particulière où il entre.
- ¶ ou REM. — Le pied de mouche, ou l'abréviation REM. précède parfois les *remarques* dont l'objet n'est pas nécessairement de justifier l'usage d'un mot, mais qu'on croit intéressantes ou curieuses au point de vue philologique.
(Les noms de lieux, à la suite d'un mot du lexique ou d'une acception, désignent les endroits où l'on a recueilli ce mot, relevé cette acception.)

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité spécial, nommé par le Bureau de direction.

Conditions d'abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00; Union Postale, 7 francs; réduction de moitié aux élèves des Collèges et des Couvents.

On peut devenir membre de la Société et recevoir le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$2.00 pour les membres actifs; \$1.00 [Etranger: 7 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1er septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres qui n'ont pas payé le montant de leur cotisation avant le 30 septembre, chaque année, sont rayés des listes.

Les membres sont priés d'avertir le Secrétaire de tout changement d'adresse et de lui signaler toute erreur qui pourrait se produire dans la distribution du BULLETIN.

Pour tout ce qui concerne la Société (demandes d'inscription, versements de cotisations, etc.) et le BULLETIN (rédaction et administration), s'adresser :

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*,

Université Laval,

QUÉBEC.

QUÉBEC. Edouard Marcotte, Imprimeur.